

Règlement du Vide Grenier d'Automne

à Innenheim – 11 octobre 2026

- 1) Le vide grenier d'automne aura lieu autour du terrain foot d'Innenheim sur route goudronnée ou parking gravillonné.
- 2) Le vide grenier d'automne est ouvert à tous, à condition que le versement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre de l'Union Sportive d'Innenheim et que l'exposant respecte le présent règlement.
- 3) Aucun stand de boissons et de restauration ne sera toléré sans demande préalable et accord de l'USI.
- 4) Prix de l'emplacement -**pour le particulier : 16,00 € pour 5m linéaires – 30,00 € pour 10 m linéaires - 42,00 € pour 15 m linéaires -**
- **pour le professionnel : 42 € pour les 5m linéaires**
- Les professionnels devront au préalable contacter l'un des deux organisateurs afin de valider l'inscription**
- 5) La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite
- 6) L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- 7) Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux sont interdites.
- 8) Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- 9) L'Union Sportive d'Innenheim décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- 10) Les places non payées ne seront pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation. Aucun changement libre de place ne sera toléré
- 11) **La mise en place des exposants se fera de 6H à 8H. Toute place non occupée à 8H sera réaffectée.**
- 12) **Les transactions ne débuteront pas avant 7H du matin.**
- 13) **Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre et emporter l'ensemble des déchets au plus tard pour 18 H.**
- 14) En cas de non-respect de ce règlement, l'Union Sportive d'Innenheim sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent. Ce règlement a été déposé à la mairie d'Innenheim et à la gendarmerie d'Obernai. **Le marché aux puces est conditionné aux règles sanitaires en vigueur et en cas d'annulation de celui-ci aucun remboursement ne sera effectué.**

Tous ces renseignements sont obligatoires ; si manquants, alors inscription non valable

Talon à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement avant le 27 septembre 2026.

Chèque libellé à l'ordre de l'Union Sportive d'Innenheim est adressé à :

M. Pfaadt Augustin, 26 rue du Général de Gaulle - 67880 Innenheim

Renseignement au 0651225082 (M. Pfaadt) après 18H et au 0673845614 (M. Schwartz) après 19h

X- - - - -

Nom : Prénom : Adresse : n°... Rue

Tél : C.P : Ville :

Adresse mail :

Nature pièce d'identité : N° Délivrée le par.....

Modèle du véhicule utilisé pour le Marché aux Puces :

Si professionnel, N° de registre du commerce..... Délivrée le.....

Nature du stand :

Nombre de mètres part. : Total=€

Nombre de mètres prof. : € Total=.....€

Ci-joint un chèque de €

J'ai pris connaissance du règlement, et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.

Date :

Signature :

Ne pas jeter sur la voie publique